



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

Le 17 décembre 2019

L'honorable Diane Lebovillier, Ministre
Agence du revenu du Canada
555, avenue MacKenzie, Édifice Connaught
7e Étage
Ottawa, (Ontario)
K1A 0L5

cra.minister-ministre.arc@cra-arc.gc.ca

Demande d'information : IR0440

Madame la ministre,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante et non partisane, des analyses sur des questions relatives aux finances et à l'économie canadiennes, les budgets de dépenses et à certains autres documents, ainsi qu'au coût de certaines mesures. Dans l'exercice de ce mandat, je dois souvent obtenir des renseignements détenus par les ministères et les sociétés d'État. Conformément à l'article 79.4 de la Loi sur le Parlement du Canada, mon bureau a le pouvoir de prendre connaissance, gratuitement et en temps opportun – sous réserve d'exceptions limitées – des renseignements exigés.

Je procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2(1)a) de la Loi sur le Parlement du Canada, qui confère au DPB le mandat de préparer des rapports contenant ses analyses concernant les documents du gouvernement fédéral suivants : (i) les budgets déposés par le ministre des Finances ou pour son compte, (ii) les mises à jour ou les exposés économiques et financiers soumis par le ministre des Finances, (iii) les rapports sur la viabilité financière soumis par le ministre des Finances, (iv) les prévisions budgétaires du gouvernement pour l'exercice.

Pour cette analyse, j'aimerais obtenir les renseignements qui portent sur les programmes d'observation des règles fiscales, c'est-à-dire les programmes d'observation liés à l'impôt des sociétés et à la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée.

- 1) Une liste des programmes d'observation des règles fiscales courants et antérieurs (le plus loin possible) pour lesquels le gouvernement fédéral a accordé des fonds à l'Agence du revenu du Canada.
- 2) Une liste des indicateurs de rendement utilisés pour mesurer les résultats des programmes d'observation des règles fiscales indiqués au point 1). Veuillez également fournir les résultats de ces indicateurs, le cas échéant.
- 3) Le financement annuel reçu pour chacun des programmes d'observation des règles fiscales indiqués au point 1), ainsi que le montant annuel réel qui a été consacré à ces programmes.
- 4) Une description détaillée de l'utilisation des fonds (par exemple : achat de logiciel, augmentation du nombre d'équivalents temps plein) pour chacun des programmes d'observation des règles fiscales indiqués au point 1), de même que les dépenses connexes pour chaque utilisation indiquée.
- 5) Les revenus annuels (recettes fiscales, amendes ou pénalités) générés pour chaque programme d'observation des règles fiscales indiqué au point 1) en raison de l'augmentation des dépenses consacrées aux programmes d'observation des règles fiscales. Veuillez également fournir les revenus prévus pour les années à venir.
- 6) Les prévisions de l'Agence du revenu du Canada en qui concerne le futur niveau de conformité des entreprises qui ont été jugées non conformes par le passé, de même que l'effet de ces prévisions sur les revenus prévus au cours des années à venir.
- 7) Le nombre de cotisations fiscales et le montant en dollars de toutes les cotisations fiscales, ainsi que le montant en dollars des cotisations fiscales qui ont fait l'objet d'une opposition ou d'un appel ou qui ont été radiées. Veuillez fournir le plus long historique disponible pour ces données.

Afin de fournir des analyses aux parlementaires dans des délais raisonnables, je vous demande de me fournir ces renseignements au plus tard le **24 janvier 2020**. Si l'accès aux renseignements demandés ne peut pas être accordé avant cette date, vous ou le commissaire devez m'en aviser aussitôt que possible.

Si vous ou votre personnel avez des questions concernant cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Diarra Sourang (Diarra.Sourang@parl.gc.ca, 613-295-2257).

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 24 janvier 2020, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Si vous refusez de donner accès aux renseignements demandés vous ou le commissaire devrez fournir par écrit les raisons justifiant le refus, comme l'exige l'article 79.41 de la Loi sur le Parlement du Canada.

La lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentiel ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

L'objectif principal du DPB sont de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes, et ainsi promouvoir une plus grande transparence budgétaire et une meilleure reddition de comptes. Ceci repose, en grande partie, sur un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget

- c. c. Antoine Brunelle-Côté, Bureau du Conseil privé, Secrétaire adjoint du Cabinet; Secrétariat de liaison de politique macroéconomique
Bob Hamilton, Commissaire du Revenu et premier dirigeant, Agence du revenu du Canada

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0440